

JEAN DE SAINT-PÈRE

Est-il le premier notaire de Montréal ?

Lorsque parurent, dans le *Canada* du 13 décembre 1911, nos notes sur les actes de Jean de Saint-Père, où nous émettions l'idée que ce tabellion était le premier notaire de Montréal. M. J. Edmond Roy, l'érudit auteur de *l'Histoire du Notariat*, qui avait déjà donné le titre de premier notaire à Lambert Closse, nous écrivit aussitôt pour nous remontrer que notre conclusion était hâtive, qu'il avait basé son assertion sur Faillon, "que cet historien était une autorité considérable, qu'en plus, le premier greffe de Montréal ayant été d'abord une propriété particulière, tous les papiers du dit greffe ne se trouvaient pas nécessairement au palais de justice."

Ces remarques étant fort plausibles, nous publiâmes dans le *Canada* du 18 décembre suivant, un articulet où il était dit que la question d'antériorité entre Saint-Père et Closse restait ouverte jusqu'à ce que les fouilles dans les archives montréalaises fussent plus avancées.

A cette époque, M. J. C. O. Bertrand des archives fédérales commençait l'examen des papiers du Séminaire, et nous faisons de même au palais de justice en tenant M. Roy au courant.

Quelques semaines avant la mort de ce distingué écrivain, nous avons exhumé un document qui réglait définitivement la question.

Jusqu'en 1911, on n'avait pour se renseigner sur le premier greffe de Montréal qu'un inventaire informe dressé, en 1658, par Basset, que le haard faisait notaire à dix-huit ans, parce que, sans doute, il était libre et écrivait bien, mais qui manquait, cela va sans dire, de connaissances sur la tenue d'un greffe.

Dans l'inventaire de 1658, il énumère les pièces qui lui sont confiées, sans aucun ordre, modifiant les intitulés, omettant les dates, si bien que quelques anciennes pièces connues se trouvant au milieu ou à la fin de l'inventaire on pouvait croire que celles qui précédaient étaient encore plus anciennes.

Par ailleurs, il était impossible de vérifier vu que la plus grande partie des anciens actes étaient égarés dans diverses études et considérés perdus.

Heureusement, la classification de tous les vieux documents permit de reconstituer l'ancien greffe, de rétablir les intitulés et d'ajouter les dates qui manquaient dans l'inventaire, puis, presque en même temps, nous exhumâmes le Registre des minutes du tabellionnage, régulièrement dressé en 1674 et cette pièce a mis fin à tout doute.